

Juillet
2012

Le MEDDE acteur de la stratégie nationale de développement durable (SNDD)

La SNDD 2010-2013 s'adresse à tous les acteurs de la nation, les collectivités territoriales, les entreprises, les organismes publics, les associations... et bien sûr l'État.

Le MEDDE, ses services déconcentrés et ses quelque 70 000 agents sont donc tous concernés. Si elle est parfois encore mal connue, la SNDD est pourtant de plus en plus utilisée et constitue un cadre de référence, commun aux acteurs publics et privés, orienté vers l'action.

› Qu'est ce que la SNDD ?

C'est un document stratégique donnant à tous les acteurs publics et privés de la nation un cadre d'orientation et des indicateurs de développement durable communs. Elle intègre ainsi les avancées environnementales engagées dans le cadre du Grenelle depuis 2007 mais aussi les autres champs du développement durable. Une de ses forces réside dans son processus de construction : elle a été élaborée en concertation avec les représentants des entreprises, des collectivités territoriales, les associations, les syndicats et l'État. Les 9 défis sur lesquels elle s'appuie intègrent les valeurs d'intérêt général, de service public et d'intégrité qui sont au cœur de l'action de notre ministère.

Selon les termes de la loi Grenelle 1, en octobre de chaque année, un rapport sur la mise en oeuvre de la SNDD est transmis aux deux chambres du Parlement avant l'ouverture des débats sur la loi de finances. Ce travail permet d'illustrer la grande diversité des actions et la cohérence des politiques publiques menées par l'État et ses partenaires sur l'ensemble du territoire.

› La SNDD, un outil pour mieux travailler ensemble

En proposant un cadre de référence et des indicateurs communs, facilitant la lisibilité des actions, la SNDD donne à tous les acteurs un outil de dialogue partagé pour faire du développement durable un pilier des stratégies et des actions de chacun.

De plus, s'appuyer sur la SNDD permet d'améliorer la qualité et la cohérence des projets, en plaçant les enjeux de développement durable au cœur de nos missions d'animation des territoires.

› La cohérence de la stratégie ministérielle avec la SNDD

Dans la dynamique de l'adoption de la SNDD et de la circulaire du 27 septembre 2010¹, plusieurs ministères (Culture, Sports, Intérieur, Agriculture, Défense) ont adopté leur stratégie ministérielle de développement durable, au terme de processus d'élaboration spécifiques, mais toujours riches et participatifs. Tous ont été particulièrement attentifs au croisement de leurs propres missions avec les choix stratégiques des neuf défis de la SNDD 2010-2013, permettant ainsi l'adhésion de leurs agents à ce document et l'intégration de ces défis au cœur des politiques qu'ils portent. Parmi ces ministères, deux d'entre eux avaient déjà adopté une stratégie de développement durable en 2007 (le ministère de l'Intérieur et celui de l'Agriculture).

Le MEDDE a suivi cette même démarche en élaborant sa stratégie ministérielle, présentée en décembre 2011, qui inscrit ses missions essentielles comme contributions aux grands défis de la SNDD, pour positionner résolument le ministère sur sa raison d'être, qui est le développement durable. ■

¹ Circulaire de mise en oeuvre de la stratégie nationale de développement durable 2010-2013

Les 9 défis de la SNDD

- 
- 1/ Consommation et production durables
 - 2/ Société de la connaissance
 - 3/ Gouvernance
 - 4/ Changement climatique et énergies
 - 5/ Transport et mobilité durables
 - 6/ Conservation et gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles
 - 7/ Santé publique, prévention et gestion des risques
 - 8/ Démographie, immigration, inclusion sociale
 - 9/ Défis internationaux en matière de développement durable et de pauvreté dans le monde

Objectifs chiffrés

La SNDD rappelle pour chacun de ses neuf défis quelques objectifs chiffrés qui sont des engagements pris par la France au plan national, européen ou international.

DÉFI 3 GOUVERNANCE

S’AFFIRMER COMME UN PÔLE DE RÉFÉRENCE

Le COREG (COmité RÉGional de Lorraine) est une instance d’échanges et de concertation co-présidée par le Conseil régional et l’État. En étant co-pilote d’instances régionales associant des parties prenantes diversifiées, le MEDDE, à travers ses DREAL, favorise l’émergence des politiques de développement durable dans les territoires, renforce la cohésion entre les acteurs et soutient le partage et l’échange d’expérience. Pour exemple, le COREG Lorraine a décidé d’élaborer un rapport

sur la mise en œuvre de la SNDD qui permettra de valoriser les actions, de structurer les stratégies régionales autour des 9 défis de la SNDD et de suivre l’impact à l’aide d’indicateurs locaux de développement durable. Ce rapport sera riche pour la région Lorraine puisqu’il impliquera tous les acteurs présents : État, collectivités, associations, entreprises... ■

Pour en savoir plus : www.lorraine.developpement-durable.gov.fr

« LA SNDD EST NOTRE CULTURE COMMUNE »

En septembre 2010, la DREAL Poitou-Charentes lance la révision de son projet de service.

L’idée est d’évoluer vers un « projet de service de développement durable », futur « agenda 21 » de la DREAL. Pour que le projet réussisse tous les agents sont consultés et impliqués dans la démarche.

Pour Sonia Dardé, chargée de mission développement durable, « l’idée est de construire une culture commune du développement durable pour renforcer le sens de nos actions et mieux nous fédérer. La SNDD rend cela possible. »

La consultation des agents, suivie d’un séminaire de travail avec l’encadrement, permet de dresser un premier état des lieux. Celui-ci montre que de nombreuses actions s’inscrivent déjà dans les finalités du développement durable. Par exemple, le plan « Administration exemplaire » finalisé en mars 2011 et formalisé dans un processus certifié ISO 9001. Il apparaît également que, en 2010, 1/3 seulement des agents connaissent la SNDD.

Après cette première étape, neuf groupes de travail sont constitués et se réunissent pour élaborer des pistes d’amélioration du fonctionnement et de l’organisation de la direction. Ces groupes de travail concernent notamment la valorisation des agents, le travail en réseau, le travail en transversalité...

Pour compléter le dispositif un important programme de formation accompagne la démarche. D’ici juin 2012, des formations sur la SNDD vont être suivies par les 280 agents de la DREAL afin de promouvoir une vision partagée du développement durable.

Ce projet ambitieux de la DREAL Poitou-Charentes souligne, non seulement, la pertinence de la SNDD dans la construction d’une culture commune de développement durable mais également sa capacité à rendre concrète et à donner du sens à l’idée d’État exemplaire. ■

Pour en savoir plus : Sonia Dardé, chargée de mission développement durable Sonia.Darde@developpement-durable.gov.fr

ACTEURS DU CHANGEMENT

Initiée en 2009, la démarche Acteur du changement est co-pilotée par le SG⁴ et le CGDD⁵.

Elle vise à mettre en œuvre, de manière cohérente, les objectifs de la SNDD et de la stratégie ministérielle en accompagnant les agents du ministère dans l’évolution de leurs pratiques professionnelles.

Actif depuis deux ans, ce projet se concrétise aujourd’hui par l’expérimentation d’un réseau social professionnel des acteurs du changement vers le développement durable. Ce réseau s’articule autour de communautés d’intérêt professionnel. Celles-ci ont pour objectif la capitalisation des savoirs, le partage des expériences, le questionnement des pratiques mais avant tout l’expérimentation et l’innovation collectives.

Le Limousin, le Languedoc Roussillon et Rhône-Alpes, en tant que régions pilotes, expérimentent actuellement le réseau social professionnel.

Pour en savoir plus : <http://intra.developpement-durable.certu.i2/acteurs-du-changement-r584.html>



⁴ Secrétariat général

⁵ Commissariat général au développement durable

DÉFI 6

CONSERVATION ET GESTION DURABLE DE LA BIODIVERSITÉ ET DES RESSOURCES NATURELLES

Préserver la mangrove à Mayotte

La mangrove est un éco système implanté dans la zone de balancement des marées. Formée de palétuviers, elle joue un rôle de protection du littoral contre l'érosion due au vent, aux vagues et aux courants, atténuant les effets des tempêtes et des cyclones. Elle est un réservoir de nutriments et abrite une biodiversité riche. Mais la mangrove est un milieu fragile, sensible à l'activité humaine et aux pollutions.

Parmi ses missions, la DEAL Mayotte doit gérer, favoriser la connaissance et permettre la restauration des mangroves.

Pour cela, la DEAL porte un programme expérimental de plantations de palétuviers sur deux mangroves de l'île. Le projet cible trois objectifs : la restauration des milieux, l'acquisition de connaissances sur les techniques de plantation, efficace à Mayotte, et la participation au projet des habitants des villages concernés.

Une initiative pédagogique

L'originalité du projet réside dans le fait que se sont les habitants du village qui impulsent la dynamique de préservation de la mangrove. Pour cela, ils doivent connaître et comprendre ce qu'est la mangrove et les pressions qu'elle subit. Le Conservatoire de Botanique Nationale des Mascariens, en tant que Centre Permanent d'Initiatives à l'Environnement (CPIE) animera, pour la DEAL, des ateliers avec des personnalités du village pour qu'ils construisent ensemble le projet d'implication des habitants. Ils seront amenés à se questionner sur les personnes concernées, les causes de la dégradation de la mangrove, et les actions à mener.

Cette démarche de longue haleine est complétée par un travail de fond en

matière d'éducation à l'environnement avec l'école primaire du village qui participera fortement aux plantations et à leur suivi. Mais le défi à relever est considérable car la DEAL souhaite que l'ensemble des 28 classes s'impliquent. Ainsi, pour mobiliser les 709 jeunes élèves, futurs ambassadeurs de la mangrove, tous les acteurs locaux (partenaires institutionnels et associatifs) sont sollicités et engagés dans la réussite du projet. ■



DÉFI 7

SANTÉ PUBLIQUE, PRÉVENTION ET GESTION DES RISQUES

La DREAL PACA, acteur de la santé et de l'environnement

Il a fallu moins d'un an à la région Provence Alpes Côte d'Azur pour bâtir son second Plan régional santé environnement (PRSE), pour la période 2009-2013. Son élaboration est le fruit d'un travail collectif qui a mobilisé plus de 600 acteurs en santé environnement issus des différents collèges du Grenelle et d'un collège d'experts. Parmi les services déconcentrés de l'État les plus impliqués sont l'Agence régionale de santé (ARS) et la DREAL.

La première étape a été la mise en place de consultations qui ont fait émerger trois enjeux majeurs : l'eau, l'air et la connaissance. Des ateliers thématiques ont ensuite permis de décliner

ces enjeux en plans d'actions. Résultat, près de 140 projets ont vu le jour, du plus modeste au plus complexe. La DREAL, de par son rôle pilote, a permis de financer une quinzaine d'actions à hauteur de 212 000 euros.

Parmi eux, un projet porté directement par la DREAL PACA qui consiste à surveiller, par analyse de photographies aériennes, les Tours Aéro Réfrigérantes Humides (TARH) des Alpes-Maritimes. En identifiant ces tours non déclarées, mises en cause dans les cas de légionellose, il est possible d'agir pour leur faire respecter leur obligation de surveillance et d'entretien. ■

Pour en savoir plus : www.prse-paca.fr

Plan Régional
Santé Environnement
Provence-Alpes-Côte d'Azur
2009-2013

La Picardie, une région dans le vent

La Picardie est la première région française pour la production d'énergie renouvelable issue de l'éolien. C'est aussi l'une des régions où le potentiel de développement reste le plus important.

En 2010, 367 éoliennes étaient en service pour une puissance cumulée de 749 MW. L'installation d'éoliennes connaît une forte progression en région Picardie puisque en décembre 2011, 465 éoliennes sont en service. En 2020, la région se donne pour objectif de disposer de 1100 éoliennes pour une puissance de 2800 MW, de quoi fournir la consommation électrique annuelle d'environ 3 millions de personnes.

Pour atteindre cet objectif¹ et créer les conditions de la réussite, l'ensemble des acteurs de la région se rassemblent. Le Conseil régional, la Préfecture et le Syndicat des Énergies Renouvelables sont les principaux pilotes du projet. Pour sa part, la DREAL s'est engagée dans l'élaboration, dès 2010, du schéma régional éolien. Celui-ci, en phase d'approbation, doit permettre de mieux planifier les besoins et d'offrir aux acteurs de la filière une meilleure lisibilité sur les perspectives de développement.

► Favoriser l'économie verte

Au delà de l'objectif énergétique, l'éolien est considéré en Picardie comme une opportunité de développement du territoire. « La région subit la disparition de ses industries métallurgiques mais elle pense sa mutation depuis plusieurs années. L'idée est de recomposer le tissu industriel en faisant des énergies renouvelables un levier pour l'emploi et l'économie de la région » nous précise Bénédicte Vaillant, responsable du service gestion de la connaissance et garant environnemental à la DREAL Picardie.

En effet, la filière éolienne comprend une grande diversité de production : la conception et la fabrication des composants, l'installation sur site, le raccordement au réseau, l'exploitation et la maintenance et bien sûr la déconstruction. La Picardie compte de nombreuses entreprises compétentes dans ces domaines et les capacités en recherche et développement (R&D) et en innovation de la région croisent les principaux enjeux technologiques de la filière éolienne (amélioration de la technologie des pales, par exemple). Cette filière d'avenir soulève également des enjeux d'emploi et de formation importants puisqu'elle fait intervenir une quarantaine de métiers.

► Un événement à la hauteur de l'ambition

Le 7 et 8 décembre 2011, la DREAL Picardie est partenaire du colloque Windustry organisé à Amiens à l'initiative du Syndicat des Énergies Renouvelables, avec pour objectif de rassembler les acteurs et de structurer la filière régionale.

Cet événement propose dix ateliers sur les différentes filières de production de l'éolien et 1250 rendez-vous d'affaires permettent aux donneurs d'ordre du secteur et aux entreprises partenaires sous-traitantes de se rencontrer.

En 2012, la DREAL Picardie lance une nouvelle initiative en élaborant une étude sur les ressources géothermiques en Picardie. L'étude, menée en lien avec le BRGM, permettra, peut-être, de poser les bases d'une nouvelle filière énergétique en Picardie.

En participant pleinement à la transition écologique de nos territoires, les DREAL favorisent la croissance verte et le développement des emplois de demain. ■

¹ cohérent avec celui fixé par le Grenelle de l'environnement



© A. Buisson MEDDE



© DREAL Picardie

Rédaction et réalisation Primo&Primo-Cito, imprimé sur papier recyclé

Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Commissariat général au développement durable
Délégation au développement durable

3, Place de Fontenoy, 75007, Paris
Tél. : 01.40.81.34.99

